



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2016/NOV/123</b>	<b>OBJET :</b>  MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE POUR L'ACCUEIL A LA RESTAURATION SCOLAIRE
<u>Date du conseil municipal</u> 14/11/2016	
<u>Date de la convocation</u> 07/11/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 07/11/2016	

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, 1ère Adjointe au maire, en suite des convocations adressées le 7 novembre 2016.

Étaient présents :

Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Michel BILLOUT, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Virginie SALITRA
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

Étaient absents :

- Jacob NALOUHOUNA
- Rachida MOUALI

Madame Stéphanie CHARRET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20161114-2016-NOV-123-  
DE  
Date de télétransmission : 21/11/2016  
Date de réception préfecture : 21/11/2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16,

VU la délibération n° 2015/JUIL/089 approuvant la convention de prestations de services relative à l'accueil à la restauration scolaire pour les enfants inscrits aux accueils de loisirs de Nangis, les mercredis et durant les vacances scolaires,

CONSIDERANT que dans un souci d'une meilleure organisation des services, il est profitable que le restaurant municipal de Nangis fournisse les goûters pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de Nangis les mercredis et les vacances scolaires,

VU le projet de convention modifiée établi à cet effet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE les modifications apportées à la convention de prestations de services relative à l'accueil à la restauration scolaire.

**ARTICLE 2 :**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjointe à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 15 novembre 2016

La 1ère Adjointe au Maire,

Clotilde LAGOUTTE



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20161114-2016-NOV-123-  
DE  
Date de télétransmission : 21/11/2016  
Date de réception préfecture : 21/11/2016